



NEGOCIATION SALARIALE

La direction de Radio France toujours loin du compte

A l'issue de quatre séances de négociation dans le cadre de la NAO, la direction de Radio France propose une augmentation de rémunération de 1.380 euros bruts par an (environ 90 euros nets par mois – avant impôts) pour un équivalent temps plein, quel que soit le statut des personnels, présents dans l'entreprise en 2023. La direction a fixé le plafond d'attribution de cette mesure à 70.000 euros de salaire brut annuel, environ 500 personnes ne sont donc pas concernées par cette augmentation.

Il est également annoncé une hausse de 7 % des piges journaliste.

La dernière séance de négociation est prévue mercredi prochain, le 30 novembre. Elle serait le terme d'un processus en plusieurs étapes, portant d'abord cette augmentation à 840 euros annuels, puis 1.200 et donc désormais 1.380 euros bruts.

Même pas la moitié de l'inflation !

Nous pensons que nous ne sommes pas au bout du chemin, loin de là. D'abord parce que Radio France ne propose rien pour 2022 alors que d'autres entreprises, y compris publiques, ont pris des mesures immédiates de rattrapage. Ensuite parce que les sommes annoncées sont trop éloignées de l'inflation que nous subissons toutes et tous et qui dépasse déjà 6 % pour 2022. L'augmentation proposée par la direction équivaldrait en moyenne à seulement la moitié de l'inflation annuelle.

L'enveloppe consacrée par Radio France reste nettement insuffisante. Même si au fil des réunions, depuis deux mois, l'entreprise revoit ses propositions sous la pression constante des organisations syndicales, il faut changer de braquet, pour obtenir plus.

La Présidente, qui n'a cessé de marteler dans sa dernière intervention qu'elle proposerait une augmentation substantielle des salaires, doit aller la chercher auprès de l'Etat. Celui-ci serait en mal de refuser alors qu'il n'a de cesse d'interpeler les entreprises en leur demandant de répondre à la problématique du pouvoir d'achat.

Les Organisations syndicales sont plus que jamais mobilisées sur ce sujet prioritaire et d'ores et déjà elles vous invitent à **une Assemblée Générale de tous les personnels de Radio France le mercredi 30 Novembre 2022** (Foyer C – Porte D) à l'issue de la négociation.

A défaut d'une proposition financière digne de ce nom, susceptible de rattraper à minima l'inflation 2022, la direction de Radio France ne pourrait éviter une action d'ampleur dont elle devra assumer les conséquences.

ASSEMBLEE GENERALE LE 30 NOVEMBRE 2022

13h-14h